

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

*Séance du 25/01/2024 à 14h30*

Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 24  
Quorum : 18



Le Comité syndical a été convoqué le : 10/01/2024  
L'affichage de la convocation a été effectué le : 10/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à quatorze heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BURNET, Président.

### Titulaires présents :

M. ALBRECHT Sylvain, Mme BALLOTEAU Claude, M. BARREAUD Sylvain, Mme BERNARD Micheline, M. BESSAGUET Bruno, M. BRUNETEAU Frédéric, M. BURNET Alain, M. DE MINIAC Joseph, M. MICHAUD Jacky, M. MIMOL Jean-Claude, M. MOUEIX Serge, M. PETIT Jean-Marie, M. PORTRON Didier, M. PUYON Alain, M. ROUYER Denis.

### Suppléants présents :

M. CLOCHARD Roland, Mme LEROUGE Angélique, M. MOINET Mikael.

### Absents :

M. BELLU Alain, M. CHATELIER Jean-Michel, M. DEMESTER Vincent, M. DUBOIS Richard, M. EHLINGER François, M. JAULIN Jacques, M. KRABAL Guillaume, Mme LOUASSIER Nadège, M. RAFFÉ David, M. ROBLIN Didier, M. ROUSSEAU Jean-Yves, M. STAUDER Jean-Denis, Mme SUBRA Chantal.

### Pouvoirs :

M. CHATEAUGIRON Bernard (pouvoir à M. BARREAUD Sylvain), M. COCHE-DEQUEANT Olivier (pouvoir à M. BESSAGUET Bruno), M. DURIEUX Michel (pouvoir à M. BURNET Alain), M. GILARDEAU Jean-Marie (pouvoir à M. ROUYER Denis), M. JOBIN Emmanuel (pouvoir à Mme BERNARD Micheline), M. PAPINEAU Joël (pouvoir à M. CLOCHARD Roland).

### Secrétaire de séance :

M. ROUYER Denis est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

**Objet de la délibération : approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/2023**

(suffrages exprimés : 24 / pour : 24 / contre : 0 / abstentions : 0)



Le Président demande au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 14/12/2023.

**Après délibération le Comité syndical :**

- approuve le procès-verbal de la séance du 14/12/2023.

Le Président,  
Alain BURNET

Le Secrétaire de séance,  
Denis ROUYER



SYNDICAT MIXTE DE LA  
CHARENTE



Transmis au contrôle de légalité le : 26/01/2024

Sous le n° : 017-200086031-20240125-n°2601202401-DE

Mis en ligne le : 01/02/2024

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif de Poitiers.